



ENTREMONT LE VIEUX

Le conseil municipal vous informe ... n°20 - Janvier 2019

Vœux du Maire

Madame, Monsieur, Chers amis,

L'année 2018 restera marquée par des événements qui prouvent la fragilité de nos sociétés. Car quelque soit la légitimité des revendications, les formes d'expression ne sauraient tout permettre. La démocratie implique de respecter les règles du suffrage universel tout en permettant un dialogue permanent qui reste à inventer. Nous devons saisir le débat qui va s'ouvrir pour apporter des idées nouvelles sur la façon de faire vivre la démocratie.

En ce qui concerne nos collectivités, rouage essentiel pour nos concitoyens, il serait très utile de leur laisser plus de marges de manœuvre pour que les décisions correspondent mieux aux réalités du terrain et ne soient pas prises d'une façon uniforme pour l'ensemble du territoire ; une nouvelle étape de la décentralisation s'impose.

Ce dialogue plus constructif doit également s'instaurer entre nos collectivités (communes et intercommunalités). L'arrêt par l'EPIC « Domaines skiables Cœur de Chartreuse » de l'activité ski alpin sur le site du Granier aurait mérité une large concertation. Cependant, la mobilisation citoyenne qui a suivi cette décision avec la création d'une association pour continuer l'activité sur le site est la preuve qu'il existe des ressources inexploitées parmi nos concitoyens et qui ne demandent qu'à s'exprimer.

Nous devons aussi poursuivre la réflexion sur l'avenir du tourisme hivernal sur notre commune, tous les habitants sont invités à faire part de leurs suggestions.

Je vous souhaite à tous une très bonne et heureuse année 2019 pleine de bonheur et surtout la santé.

Le Maire,
Jean-Paul CLARET

INVITATION

Jean-Paul CLARET, Maire d'Entremont le Vieux, et les membres du Conseil Municipal ont le plaisir de vous convier à la cérémonie des vœux le :

Samedi 19 janvier 2019 à 19h00

Salle du conseil municipal

La cérémonie sera clôturée par le verre de l'amitié.

Sommaire

Vœux du Maire.....	p.1
Les travaux en 2018.....	p.2
Urbanisme.....	p.2
PLUi.....	p.2
La Plagne.....	p.2
Coupe de bois.....	p.2
Cours d'eau.....	p.3
Stop aux dépôts sauvages.....	p.3
Accident vasculaire cérébral.....	p.3
Economies d'énergie.....	p.4
Déchets chimiques des particuliers.....	p.4
Textiles, linges de maison et chaussures....	p.4
Téléthon 2018.....	p.5
Les vacances d'hiver 2019 au MOC.....	p.6
Passé Montagne 2019.....	p.6
Un nouveau site internet pour le musée...	p.6
Agenda.....	p.6



Mairie d'Entremont le Vieux

Le Bourg
73670 Entremont le Vieux

Téléphone : 04 79 65 82 48

Télécopie : 04 79 65 86 67

Messagerie :

mairiedentremontlevieux@wanadoo.fr

Site internet :

www.entremont-le-vieux.com

Travaux réalisés en 2018

Les travaux programmés pour l'année 2018 ont été réalisés:

Salle polyvalente :

- Finition des peintures

Sanitaires publics :

- Finition des sanitaires publics situés sur les parking du camping et de la mairie

Cheminement piéton :

- Finition du cheminement piéton le long de la RD7 entre l'auberge et la coopérative

Bâtiment communal en face de la coopérative laitière :

- Démarrage de l'aménagement intérieur de bureaux au 1^{er} étage

Assainissement :

- Raccordement au réseau collectif depuis le Camping de l'Ourson jusqu'à la limite de propriété de l'entreprise Charp'Entremont

Routes communales :

- Pose d'une barrière de sécurité dans un virage sur la route des Teppaz
- Réparation des routes les plus endommagées après l'hiver 2017-2018 : route des Brancaz, route des Bruns et route de la station du Granier
- Réalisation de cunettes : route des Derbetemps, route des Rigauds



Urbanisme

Toute modification de façade ou de toiture, ainsi que toute construction, est soumise soit à déclaration préalable, soit à permis de construire. N'oubliez pas de déposer votre dossier en mairie suffisamment tôt pour réaliser vos travaux à la période que vous souhaitez. Comptez de 1 à 6 mois selon la complexité du projet.

Vous pouvez bénéficier d'un conseil gratuit de l'architecte conseil de la commune, Mme Arnoux, en prenant rendez vous via la mairie.

Nous invitons les artisans à vérifier que leurs clients disposent d'une autorisation avant d'ouvrir le chantier.

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Suite à la réunion publique de présentation des documents constituant le PLUi de novembre 2018, à laquelle vous étiez conviés, 4 permanences se sont tenues à la communauté de communes. Ce sont environ 100 personnes qui se sont déplacées pour obtenir des renseignements personnels.

Le PLUi sera arrêté fin janvier, c'est à dire que tous les documents sont figés pour être soumis à l'avis des personnes publiques associées (préfecture, direction départementale des territoires, de la cohésion sociale et de la protection des populations, de l'agence régionale de santé, de l'ONF, ...). Suite à cette consultation la communauté de communes devra répondre aux remarques avant que le dossier ne soit mis à disposition de la population lors d'une enquête publique au printemps. Chacun pourra alors s'exprimer sur les documents.

La Plagne

Suite à l'étude d'aménagement du cirque de la Plagne, un dossier de demande de subventions a été constitué avec l'appui du Parc Naturel Régional de Chartreuse. Il a été déposé auprès des services du conseil départemental. Il concerne la réalisation de la "cabane" abritant les toilettes publiques, le local poubelles et les panneaux d'information en aval du réservoir d'eau potable. Nous espérons obtenir ces subventions pour engager la définition du bâtiment et sa construction rapidement.

Coupe de bois

Nous vous rappelons que toute coupe de bois sur plus de 1 hectare enlevant plus de la moitié des arbres est soumise à autorisation préfectorale (article L124-5 du code forestier). Vous pouvez obtenir des renseignements en appelant la direction départementale des territoires au 04 79 71 72 26.

Les chemins empruntés par les engins forestiers doivent être remis en état à l'issue du chantier. Nous vous demandons de contacter la mairie avant le démarrage du chantier pour dresser un état des lieux.

Sachez également que l'exploitant forestier doit déclarer tout chantier manuel de plus de 100m³ à la direction départementale du travail et à la mairie (article du code du travail).

Cours d'eau

Il y a un an nous subissons, comme une majorité des communes de Savoie, des orages violents entraînant des crues. Pour éviter que les ponts et les buses ne se bouchent, nous vous invitons à profiter de l'hiver pour nettoyer les cours d'eau en coupant les arbres dangereux et en enlevant les embâcles. Nous vous rappelons qu'il est interdit de jeter ses déchets dans les ruisseaux y compris les déchets verts (branchages, tontes, ...).
Merci pour votre contribution.

Stop aux dépôts sauvages

La propreté de l'environnement comme de notre village est l'affaire de tous. Si la très grande majorité de nos concitoyens en est consciente et agit dans ce sens, l'irresponsabilité de quelques-uns ne peut être acceptée.

Depuis quelques temps, la municipalité ainsi que des Entremondants ont constaté des dépôts sauvages répétés d'ordures ménagères et d'encombrants sur le territoire de la commune et particulièrement aux pieds des points d'apports volontaires.

Les dépôts sauvages sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975.

Les dépôts sauvages de déchets polluent les sols, les eaux, l'air et dégradent les paysages. Les auteurs de ces indécrottes s'exposent à des amendes de 450 à 1500 euros. Ils doivent aussi savoir que le fait d'apporter les déchets en utilisant un véhicule est un facteur aggravant et que personne n'est autorisé à rajouter des déchets sur un dépôt sauvage. Ces comportements inciviques ne sont pas acceptables. C'est le service technique de notre commune et donc les finances publiques qui sont mis à contribution. **Les employés municipaux ont d'autres tâches à effectuer et ne sont pas là pour ramasser et aller conduire à la déchetterie les dépôts sauvages.**



Les articles L541-2 et L541-3 du Code de l'Environnement définissent la responsabilité des producteurs de déchets et l'article R635-8 du code pénal classe en « contravention de la 5ème classe (jusqu'à 1 500 €) le fait de déposer, d'abandonner ou de jeter, en un lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, soit une épave de véhicule, soit des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet, de quelque nature qu'il soit ». Les contrevenants encourent aussi la confiscation du véhicule ayant servi au délit. Le fait d'abandonner sacs, cartons, autres déchets et même emballages ou bouteilles à côté des bornes d'apport volontaire est aussi considéré comme un dépôt sauvage.

Article R635-8 du code pénal : Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 5ème classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, soit une épave de véhicule, soit des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, lorsque ceux-ci ont été transportés avec l'aide d'un véhicule, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation. Les personnes coupables de la contravention prévue au présent article encourent également la peine complémentaire de confiscation de la chose qui a servi ou était destinée à commettre l'infraction ou de la chose qui en est le produit.

Article R644-22 du code pénal : Le fait d'embarrasser la voie publique en y déposant ou y laissant sans nécessité des matériaux ou objets quelconques qui entravent ou diminuent la liberté ou la sûreté de passage est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 4e classe.

Les personnes coupables de la contravention prévue au présent article encourent également la peine complémentaire de confiscation de la chose qui a servi ou était destinée à commettre l'infraction ou de la chose qui en est le produit.

Rappel : La déchetterie de Saint Pierre est ouverte le mardi après-midi de 14h30 à 16h30 et le samedi de 9h à 12h.

Accident vasculaire cérébral

L'Accident Vasculaire Cérébral (AVC) est dû à une interruption brutale de l'irrigation sanguine d'une zone du cerveau.

Comment reconnaître les signes ? Paralysie faciale, paralysie d'un membre, troubles de la parole notamment.

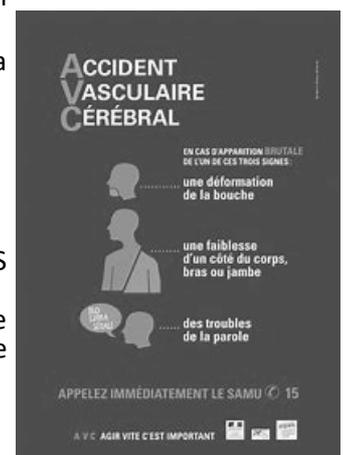
Si ces symptômes apparaissent, ayez le bon réflexe : **appelez le 15 immédiatement.**

Ces signes doivent alerter, même s'ils sont brefs, même s'ils sont non douloureux.

Une prise en charge plus rapide et des traitements adaptés permet de limiter les séquelles.

Plus d'informations sur l'AVC et les filières de prise en charge sur le site internet de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes.

En 2014, les Hospices Civils de Lyon, avec le soutien de plusieurs partenaires, ont mené une campagne de communication sur l'AVC. Vous pouvez télécharger les supports de communication de cette campagne sur le site de l'ARS.



AVC, chaque minute compte. Chacun d'entre nous peut agir.

Economies d'énergie

Vous pouvez obtenir sur le site de la commune, rubrique « Informations » de « Vie Municipale », des renseignements sur les 4 points suivants :

- Conseils des Espaces Info Energie, membres du réseau FAIRE (campagne de l'ADEME pour la rénovation)
- Aides possibles pour la rénovation
- Par où commencer la performance énergétique ? des priorités à se fixer
- Des trucs et astuces pour économiser l'énergie

Déchets chimiques des particuliers

Qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de contenu, les **déchets chimiques des particuliers** ne doivent pas être jetés à la poubelle ou dans les canalisations. Il faut les déposer en déchetteries, si possible dans leur emballage d'origine.

Les déchets chimiques sont des produits issus le plus souvent du bricolage, de la décoration, du jardinage et de l'entretien de la maison. Ils se trouvent souvent dans le garage ou dans la cave, dans les placards, sous l'évier ou dans l'abri de jardin.

Vous bricolez ce week-end ? Vous faites la vidange de votre véhicule ?

Préservez la santé de votre entourage, ne jetez plus vos déchets chimiques à la poubelle.

Une fois triés par famille, les déchets chimiques sont dirigés vers un centre de traitement où ils sont soit valorisés, soit éliminés dans des conditions respectueuses de l'environnement.



Textiles, linges de maison et chaussures

Un point de collecte des Textiles-Linges-Chaussures est disposé sur la commune d'Entremont le Vieux afin de vous faciliter le geste de tri.

Après les avoir préalablement conditionnés en sacs, vous pourrez y déposer l'ensemble des produits suivants, à condition qu'ils soient propres et secs :

- les vêtements, même déchirés ou usagés,
- le linge de maison (draps, serviettes, nappes ...),
- les chaussures, attachées par paire,
- la maroquinerie (sacs, ceintures ...),
- les peluches.



Ce conteneur de 2 m³ sera ensuite collecté par la société Tri Vallées, basée à Gilly-sur-Isère près d'Albertville (73), où son contenu sera trié manuellement, par catégorie, en fonction des différentes filières de valorisation :

- réemploi
- essuyage (transformation en chiffons pour l'industrie)
- effilochage (réutilisation des fibres)

Pour information ou rappel, des conteneurs textiles Tri Vallées et Le Relais sont à votre disposition à Corbel, Entremont-le-Vieux, La Bauche, Les Echelles, Miribel-les-Echelles, St-Christophe-la-Grotte, St-Christophe-sur-Guiers, St-Franc, St-Joseph-de-Rivière, St-Laurent-du-Pont, St-Pierre-de-Chartreuse ainsi qu'aux déchetteries d'Entre-deux-Guiers et de St-Pierre-d'Entremont.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à vous rendre sur le site www.lafibredutri.fr, ou à contacter le service déchets de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse au 04.76.66.65.24 ou à p.menard@cc-coeurdechartreuse.fr



En 2009 nous lançons la première édition du téléthon sur la vallée des Entremonts avec l'aide de Stéphane PARMENTIER qui était alors Directeur de l'AADEC.

Si nous avons pu continuer pendant ces 10 années à organiser la manifestation, c'est grâce à vous tous, toujours prêts et assidus

En s'unissant tous: bénévoles, Associations, municipalités, écoles, commerçants, nous avons pu donner à l'AFM : **2200 €** en 2009, **2595 €** en 2010, **5190€** en 2011, **6685€** en 2012, **6852€** en 2013, **7052€** en 2014, **7503.50€** en 2015, **7646€** en 2016, **7840€** en 2017

En 2018 les habitants de la vallée étaient au rendez vous, toujours fidèles et généreux : **9462€**

C'est SUPER ! EXTRAORDINAIRE ! FORMIDABLE !

MERCI aux municipalités de Saint Pierre Isère et d'Entremont toujours bienveillantes

à **Pauline** et les **12** membres de la chorale « **CANTU SACRA** » ainsi qu'**aux pompiers** : Coline, Clémentine, Justine Sylvain, Théo, Tylan, Corentin, Jérémy, Daniel, Benjamin, Hervé, Mickaël, Rémi

à la **Paroisse « Bienheureux Boniface »**

à **Emilie** et le club de Badminton : Marine, Robin, Quentin

aux Entr'Aînés d'Entremont : Delphine, Aline et Pierre, Lucienne et René, Marie-France et Georges, Francine et Jacques, Thérèse et Jean-Louis, Anne-Marie et Joël, Danielle et Jo, Claude, Philippe, Jacqueline et Michel

aux « petites mains » : Yvonne S, Claudine P, Jeannine, Huguette, Annie P et Annie D, Jacqueline M, Brigitte L et Jill, Marie-Françoise, Dédée C, Nicole O, Nicole G (17) Marie-Ange et Julie, etc....

aux vendeurs et livreurs de diots et bugnes : Danielle C et Danielle G, Mila, Jocelyne, Brigitte, Maryvonne etc....

aux cuisiniers: Stéphane et Xavier, ainsi que Karine CH et Violette, Patricia, Karine B et Gaëlle

aux pâtissières et pâtisseries : Lucette et Roland, Marie Thérèse P, Hélène R, Odile, Irène, Blanche, Bernadette S, Simone et Marie-Thérèse R, Madeleine, Monique, Bernadette J, Danielle CH, Jean-Luc, Laurence et Christelle, Noëlle R et Christiane B, Brigitte TH, etc...

à **La Boîte Vocale** : Olivier, Alexandra, Armelle, Delphine, Fernand et à Bertrand l'animateur

à « **l'assistance matérielle** » : Eric G, Eric D et Daniel P, Gaby et Yann, et aussi Marie Thérèse et Noëlle G, Laurence et Anne-Lise ainsi que Michel J

à **Christelle** et les élèves d'Entremont,

aux commerçants : Jean-Charles, Marie et Gérard, Jérôme, Dominique R, L'Esat, la Cure Gourmande, le Chalet de Saint Même, Mélissa et Thibaud, Natacha, Florian C

aux producteurs : Marie-Louise et Guy C, Lucie et Pierre-Auguste F, André P, Sylvie et Jean-François C, Nathalie et Patrick T, Christian P,

Jean-Yves et la SICA du Granier, Gérald et la Coopérative Laitière des Entremonts,

Aux partenaires : Mémoire des Entremonts, l'AADEC, l'OT, la Société Opinel, Chartreuse Diffusion, la Distillerie Routin.

Plus de 100 bénévoles participent à la réussite de cette fête ! Belle solidarité !

Quelques chiffres : 345 crêpes vendues, 1200 diots, 370 morceaux de lard, 300 paquets de 250gr de bugnes (pas loin de 70kg).

Ateliers masques en argile les jeudis 14, 21 février et 7 mars 2019 à 11h00

A l'occasion du Carnaval, petits et grands sont invités à réaliser des masques en argile.
Tarif : 5 €. Ouvert à tous à partir de 6 ans. Sur réservation.

Conférence gourmande autour du chocolat le mercredi 27 février 2019 à 18h

Conférence et dégustation animée par Sandrine Chappaz, artisan Chocolatier - Confiseur à Saint-Laurent-du-Pont. Elle a obtenu 3 distinctions décernées par le très prestigieux Club des Croqueurs de Chocolat lors du Salon du Chocolat de Paris 2017.

« Le Chocolat, ce n'est pas seulement une matière noble et délicate. Il est pour moi un support exceptionnel pour vous faire découvrir des mariages de parfums, de textures et de goûts qui raviront vos papilles ».

Il ne vous reste plus qu'à vous évader le temps d'une pause gourmande !

Tarif : 3 €. Réservation conseillée.



Sandrine Chappaz
© Christian Allegret
Cartus Photos

Exposition temporaire « Mythique Préhistoire. Idées fausses et vrais clichés » du 11 juin 2018 au 10 mars 2019

Du mythe de l'homme des cavernes à celui de sa cohabitation avec les dinosaures, en passant par les dolmens gaulois, la vision de l'homme préhistorique par l'homme moderne a longtemps été prisonnière de véritables clichés sur la préhistoire.

En accès libre aux heures d'ouverture du musée.

Horaires d'ouverture

Le Musée de l'ours des cavernes est ouvert pendant les vacances scolaires d'hiver, du 10 février au 10 mars 2019, tous les jours de 14h à 18h (sauf les samedis).

Passé Montagne 2019

La 34^{ème} édition de la Passé Montagne aura lieu le **dimanche 27 janvier 2019** !
La Passé Montagne une randonnée conviviale en raquette à neige mais pas que...

Deux parcours inédits accessibles uniquement pour l'évènement:

- un parcours « **cool** » : 9,5 km, 500 m de dénivelé
- un parcours « **sportif** » : 15 km, 900 m de dénivelé
- + **une nouveauté** : les passeurs, un parcours en compagnie d'un accompagnateur montagne de Cartusiana.

Cette année le circuit débutera du bourg de Saint Pierre d'Entremont en direction du Château.

Animations, spectacles, rencontres et curiosités égayeront votre parcours.

Papilles en éveil avec des points restauration tout au long de la journée et le repas du midi composés de gourmandises issues de l'artisanat local.

Une attention particulière est toujours portée à notre impact environnemental lors de la manifestation : limitation de l'usage de la vaisselle jetable par l'utilisation de produits réutilisables et lavables...

L'évènement est maintenu en absence d'enneigement.

Prévoir un équipement complet de randonnée hivernale !



Un nouveau site internet pour le musée

Depuis décembre 2018, le nouveau site internet du musée est en ligne. Il a été réalisé par Quentin Normand (société Koté), également à l'origine du site internet de la Commune d'Entremont-le-Vieux.

La refonte du site internet contribue à rehausser la qualité des outils numériques du musée. Ce site est dorénavant consultable sur tous les écrans (ordinateurs, smartphones...) et propose des pages en anglais, néerlandais et italien. L'équipe du musée peut régulièrement en modifier le contenu en fonction des actualités du musée.

La plupart des photographies présentes sur le site émanent de la campagne photographique réalisée par Loïc Perron à l'automne 2018. Elles contribuent au renouvellement et à la modernisation de la banque d'images du musée. Enfin, la société Koté a créé un nouveau logo s'inspirant de la sculpture « L'ours » signée Thierry Martenon. Ce site a reçu le soutien financier du Conseil Départemental de la Savoie.

AGENDA

Samedi 19 janvier 2019, 19h	Cérémonie des vœux du conseil municipal
Mercredi 27 février 2019	Conférence gourmande au musée
Jeudis 14, 21 février et 7 mars 2019	Ateliers masques en argile au musée
Dimanche 27 janvier 2019	34 ^{ème} Passe Montagne

« Entremont le Vieux

Le conseil municipal vous informe... »

est édité par la mairie d'Entremont le Vieux.

Directeur de la publication :
Jean-Paul CLARET

Comité de rédaction :
Cellule communication

Responsable de la publication :
Jacques D'HOOGHE

Tirage :
400 exemplaires